

La caste, la démocratie et la crise écologique

Donato Bergandi

Muséum national d'histoire naturelle

Afin de résoudre positivement la crise écologique planétaire que nous vivons, il n'est pas utopique de penser et de participer à l'avènement d'une révolution démocratique qui trouve dans le respect du potentiel évolutif de la biosphère et des équilibres des systèmes écologiques, un des ses fondements éthico-politiques majeurs. En effet, la mise en place d'une transition éthico-politique en mesure d'assurer le bien-être des populations et les équilibres naturels, se révèle désormais comme une obligation morale, économique et politique. Au vu de la vitesse du dérèglement des équilibres biosphériques, cette révolution démocratique - à savoir, une transformation radicale et profonde de l'ordre social, moral et économique - devrait être réalisée dans des temps conformes à la préservation du niveau le plus élevé possible du potentiel évolutif et écologique de la biosphère.

A l'échelle planétaire, une caste oligarchique politico-économique¹ gère de manière substantiellement autocratique la *res economica* et la *res ecologica* en fonction des intérêts de minorités influentes et au détriment des populations et des systèmes écologiques. Dans les démocraties occidentales, la composante politique de cette caste résulte, dans la forme, de processus électifs démocratiques ; elle a instauré avec les groupes économiques, financiers et médiatiques une « entente tacite », une véritable collusion avec des trajectoires d'action qui sont à l'origine de la crise écologique actuelle. Dans la gestion politico-économique des ressources planétaires, l'action est canalisée par des postulats, des principes non démontrés que l'on accepte de façon implicite. Ces principes directifs sont constitués par deux positions idéologiques, à savoir que : i) la nature n'est rien d'autre qu'un réservoir de ressources à disposition de l'humanité et ii) la démocratie représentative, fondée sur la délégation du pouvoir de décision aux professionnels de la politique, est la seule forme d'expression politique en mesure de garantir le bon fonctionnement de l'état démocratique.

Par ailleurs, le modèle du développement durable est devenu le *deus ex machina* utilisé par la dite caste pour résoudre positivement la crise écologique. Modèle qui, en théorie et dans les faits, doit être interprété comme une mystification pour faire naître un « consensus mou » plutôt qu'une véritable proposition résolutive. Une mystification formellement capable de mettre d'accord des positions conflictuelles (préservation *et* conservation, valeur instrumentale *et* valeur intrinsèque, développement *et* durabilité), mais incapable, en réalité, d'arrêter ou tout au moins d'infléchir la dégradation de l'environnement et l'érosion de la biodiversité².

La transition éthico-politique à la base de la révolution démocratique qui pourrait participer à la création de conditions d'existence plus harmonieuses entre l'espèce humaine et l'environnement planétaire, se structure au moins autour de deux transformations culturelles capitales : un bouleversement de l'idée que l'homme s'est fait de sa place dans le monde et la mise en place de nouvelles procédures démocratiques capables de faire participer, plus activement et plus directement, sans aucune médiation les populations à la gestion de la *res publica*.

Les sinistres intérêts de la caste

En ce qui concerne la transition politique, pour qui sait et veut voir, il suffit de parcourir n'importe quel livre d'histoire pour prendre rapidement conscience des conflits qui ont parsemé l'histoire de l'humanité. Ainsi, la gestion d'un territoire ou de ses ressources naturelles ont généré des luttes sans fin entre groupes humains et, à l'intérieur d'une même population, des classes socio-économiques antagonistes se sont affrontées pour la prééminence d'un modèle politique par rapport à un autre. Autrefois, ces luttes récurrentes prenaient une forme

¹ Il s'agit d'un ensemble d'individus composé par les élites de professionnels de la politique et les élites économiques (industriels, financiers) ayant pleinement conscience de leurs intérêts, droits et privilèges. Plus précisément, leur statut social est définissable dans un espace sociologique hybride entre la corporation et la caste. Cette dernière est héréditaire, tandis que dans la corporation la dimension héréditaire n'est pas nécessairement présente. L'oligarchie politico-économique nationale et internationale, avec son esprit sectaire à l'égard de toute personne n'appartenant pas au groupe, a désormais acquis les caractères les plus marquants de la caste.

² Pour une analyse détaillée du modèle du développement durable, voir Bergandi, D., et Blandin, P., 2012, « De la protection de la nature au développement durable : genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, 65, 1, 103-142 ; Bergandi, D., 2013, « Epilogue: The Epistemic and Practical Circle in an Evolutionary, Ecologically Sustainable Society », dans Bergandi D., (ed.), *The Structural Links between Ecology, Evolution and Ethics. The Virtuous Epistemic Circle*, Dordrecht, Springer, 151-158.

gladiatoriale et guerrière, de nos jours cette option demeure le dernier recours possible pour résoudre une situation conflictuelle.

L'évolution des structures politiques de nos sociétés a ritualisé ces luttes dans le cadre du débat démocratique propre à la démocratie représentative. Dans une démocratie représentative, la nation ou le peuple sont bien les sujets souverains. Dans la réalité politique, tout cela équivaut à dire que la souveraineté des « citoyens électeurs » s'exprime via l'exercice d'une seule et unique forme de pouvoir : « le pouvoir de déléguer leur pouvoir souverain aux représentants du peuple », ou « aux citoyens décideurs », qui à leur tour une fois élus ne sont pas tenus de rendre compte de leurs votes et décisions pris au cours de leurs mandats et fonctions³. En d'autres termes, dans une démocratie représentative ou indirecte, l'exercice du pouvoir législatif est délégué aux représentants des citoyens électeurs tandis que dans une démocratie directe les citoyens participent directement, c'est-à-dire « sans médiation » à la définition des lois de l'état.

Mais arrêtons-nous un instant sur une des spécificités, la plus paradoxale, de la démocratie indirecte ou représentative. L'exercice de la souveraineté populaire - qui réside, formellement, dans le « peuple », autrement dit, dans chaque citoyen électeur - implique, lorsqu'il s'exprime au moment du vote, tout simplement, la « négation » de la souveraineté de chacun et la délégation du pouvoir à des représentants qui s'engagent, *en échange*, à poursuivre le « bien commun », à réaliser une gouvernance qui mettra de côté les intérêts individuels ou de groupe, et privilégiera, au moins en théorie, les intérêts de l'ensemble de la collectivité. Dans la philosophie politique contemporaine, la nécessité de dépasser les intérêts contrastés des individus ou des groupes (politiques ou économiques) est une des raisons principales du soutien couramment exprimé vis-à-vis de la démocratie représentative. Celle-ci est perçue comme un modèle de gouvernance, plus respectueux que d'autres, des libertés et des droits des individus. Ainsi, la démocratie représentative serait la forme de gouvernance qui, plus et mieux que d'autres formes, réussirait à équilibrer harmonieusement les tensions générées par les intérêts contrastés de classes socio-économiques ayant des finalités non nécessairement convergentes.

Toutefois, à l'intérieur même du courant libéral, une alerte a été lancée vis-à-vis des dangers propres à la démocratie représentative : une gestion du pouvoir qui est contraire au bien commun rend illégitimes les représentants élus. A cet égard parmi les pères fondateurs du libéralisme, Jeremy Bentham (1748-1832) et John Stuart Mill (1806-1873) nous alertent sur ce danger propre à tout régime politique et gestion du gouvernement. Bentham en traitant des propensions individuelles et collectives ainsi que des actions morales et politiques des individus et des collectivités, a introduit une catégorie interprétative spécifique, celle de « *sinister interests* » signifiant des « intérêts dévoyés ». Ceux-ci tendent à orienter l'action dans une mauvaise direction, au sens qu'ils donnent vie à des actes d'improbité qui portent atteinte aux autres personnes et qui sont contraires aux intérêts de la communauté⁴. Mill a récupéré cette catégorie pour mieux cerner certains des dangers qui menacent la démocratie représentative et stigmatiser les intérêts qui se trouvent en conflit avec le bien commun de la communauté : « La démocratie n'est pas l'idéal de la meilleure forme du gouvernement, si ce côté faible chez elle ne peut être fortifié, si elle ne peut être organisée de façon à ce qu'aucune classe, pas même la plus nombreuse, ne soit capable de réduire à l'insignifiance politique tout ce qui n'est pas elle, et de diriger la marche de la législation et de l'administration d'après son intérêt exclusif de classe. Trouver les moyens d'empêcher cet abus, sans sacrifier les avantages caractéristiques du gouvernement populaire, voilà le problème. »⁵. Si on ne réussit pas à éviter ce danger, tient à préciser Mill, le nom de démocratie sera tout simplement usurpé (*Ibidem*).

L'alerte de Bentham et Mill trouve bien des confirmations dans la réalité politique moderne ou contemporaine. En effet, en s'alliant aux élites économiques, les représentants élus du peuple, tenus de réaliser des politiques publiques respectant la volonté et les besoins de leurs électeurs, suivent des logiques d'action centrifuges de la volonté populaire.

Dans la tentative de solutionner ce problème constitutif de la démocratie représentative, différentes formes de démocratie participative ont été proposées⁶. Toutefois, ces propositions ne prennent pas suffisamment en compte

³ A ce propos, l'état d'âme du citoyen souvent berné par les politiques est très clairement exprimé par Pierre Bourdieu : « Nous en avons assez des tergiversations et des atterissements de tous ces « responsables » élus par nous qui nous déclarent « irresponsables » lorsque nous leur rappelons les promesses qu'ils ont faites. » (Bourdieu, P., 1998, « Ces 'responsables' qui nous déclarent irresponsables », dans Bourdieu, P., *Contre-feux*, Paris, Liber-Raisons d'Agir, 93-94).

⁴ Bentham, J., 2008 [1815], *Table des ressorts de l'action*, traduction, notes et introduction de Jean-Pierre Cléro, Paris, l'unebèvue éditeur, § V, 36 ; Bingham, P., 1826, « Prefatory Treatise on Political Fallacies », *Parliamentary history and review* (containing reports of the proceedings of the two houses of parliament during the session of 1825, 6 Geo. IV, with critical remarks on the principal measures of the session), 1-28, 1.

⁵ Mill, J.S., 1877 [1861], *Le gouvernement représentatif*, traduction et introduction de C.B. Dupont White, troisième édition, Paris, Guillaumin et Cie Éditeurs, 211.

⁶ Bohman, J., et Rehg, W., eds., 1997, *Deliberative Democracy: Essays on Reason and Politics*. Cambridge, Mass.: MIT Press ; Dryzek, J.S., 2000, *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations*, Oxford/New York, Oxford

l'effet de nuisance que les élites économiques sont capables de produire via le formatage de l'opinion publique à travers les moyens de l'information et de la communication. Les électeurs influencés par une information gérée par des lobbies spécifiques, peuvent en effet voter à l'opposé de leurs intérêts véritables⁷. A cela, il faut ajouter qu'une utilisation instrumentale de la « démocratie participative » par les élites politiques élues dans un régime de démocratie représentative est toujours possible. Dans ce cas, la délibération, à savoir la participation des populations au débat public, est fonctionnelle à l'acceptation par les électeurs des objectifs et propositions des partis⁸.

A l'opposé d'une gestion de la démocratie représentative aux mains d'une élite de politiques professionnels qui l'ont métamorphosée en une « partitocratie », la véritable solution à l'usurpation du nom de démocratie est une éthique publique fondée sur la participation « directe » des populations à la gestion de la *res publica*, sans aucune médiation. Une telle solution ne se réalisera pas du jour au lendemain. Progressivement un ensemble de changements structurels des procédures démocratiques permettra de contrer les *sinister interests* de la caste politico-économique. Ce mouvement d'approche vers un régime qui donne une plus grande capacité d'intervention aux peuples dans la détermination des lois de l'Etat, pourrait se fonder sur l'usage étendu de référendums d'initiative populaire, ou abrogatifs, ainsi que sur des pétitions de lois populaires. En même temps, cela devrait être accompagné par la réduction notable du nombre des élus, par la limitation du nombre de mandats exercés (deux mandats) et par l'obligation de respecter les engagements pour lesquels ils ont été élus. Si les orientations du mandat ne sont pas respectées, le mandat devrait être révoqué car il aura porté atteinte à la souveraineté des électeurs.

Les *human sinister interests* face à l'intégrité écologique de la biosphère

En ce qui concerne la transition éthique, la crise actuelle nous montre les limites, et en définitive, l'inanité de la dichotomie Homme/nature qui fonde notre vision du monde, exprimée par nos mythologies et religions. L'idée que l'homme s'est faite de sa place dans le monde le place au sommet de la hiérarchie des êtres vivants. Cette prééminence ontologique s'accompagne à la prééminence éthique de l'espèce humaine vis-à-vis du reste de la nature. D'un point de vue de la généalogie historique, une telle vision a sûrement eu un rôle positif pour le développement de l'espèce humaine sur la planète. Mais de nos jours, la planète est devenue trop petite et fragile pour une espèce qui, à travers ses activités directement ou indirectement, a réussi à en altérer les équilibres. De ce point de vue, si l'humanité ne veut pas continuer à créer les conditions de la désintégration des systèmes écologiques qui permettent sa survie, elle se doit d'accorder l'idée qu'elle se fait de sa place dans le monde, avec les résultats des sciences naturelles, et en particulier de l'écologie et de la biologie évolutive, préparant ainsi les bases pour l'émergence d'une ontologie morale renouvelée.

Il s'agirait d'une vision du monde reconnaissant la continuité ontologique entre l'homme, les autres espèces et les environnements qui ont partagé cette planète pendant des centaines de milliers d'années. La reconnaissance de cette consubstantialité ontologique devrait aller de pair avec un sentiment de « solidarité » qui dépasse les limites de la communauté humaine pour embrasser les autres espèces et les environnements qui nous soutiennent. Cette reconnaissance devrait, d'abord, s'accompagner de l'appréhension intellectuelle de la valeur « non essentiellement instrumentale » de la nature non humaine, et ensuite de l'accomplissement de pratiques individuelles et collectives adaptées à cette nouvelle vision du monde. Autrement dit, la nature non humaine, dans l'ensemble de ses expressions (biotiques et abiotiques), est douée de valeur intrinsèque : ses qualités, résultat de longs processus évolutifs et de complexes interdépendances géo-écologiques, ne dépendent pas et ne peuvent pas se réduire à des évaluations ou appréciations d'observateurs humains, **pas plus qu'elles ne sont un moyen pour des fins propres à ces derniers.**

Des tentatives timides dans ce sens ont été faites. A plusieurs reprises, dans des textes internationaux visant à préserver la biodiversité des impacts des activités humaines, la valeur intrinsèque des entités naturelles a été mise en avant afin de promouvoir des modes de vies alternatifs au consumérisme destructeur. Mais tout cela n'a pas encore réussi à réorienter autrement la perspective profondément anthropocentrique de nos sociétés. Sur ce

University Press ; Bourg, D., et Whiteside, K., 2010, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Le Seuil/La République des idées.

⁷ Stokes C. S., 1998, « Pathologies of deliberation », dans Elter, J., (dir.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 123-139.

⁸ Becker, W., 1982, *Die Freiheit, die wir meinen : Entscheidung für die liberale Demokratie*, München/Zürich, Piper, 104, cité dans Habermas J., 1996, *Between Facts and Norms*, Cambridge, MA, MIT Press, 294.

front, la *Convention sur la Diversité Biologique* (1992) a été la proposition la plus médiatisée. Dans le préambule de la Convention, on reconnaît clairement la valeur intrinsèque de la biodiversité, mais dans un contexte où la coprésence d'autres valeurs anthropocentrées en relativise et marginalise la signification et la portée⁹. Plus tard, la *Charte de la Terre* (2000), déclaration de principes éthiques visant à construire une société globale plus juste, durable et pacifique au XXI^{ème} siècle considère qu'il faut respecter la Terre et en reconnaissant « la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain » (Principe 1), elle dépasse le simple cadre de l'utilitarisme économiciste classique. Enfin, dernièrement *L'Initiative pour une Ethique de la Biosphère* (2010) – un projet de l'UICN qui invite les individus, les communautés, les organisations et les gouvernements à s'engager ensemble pour la continuité d'une vie florissante – affirme : « nous accordons de la valeur à l'intégrité écologique de la biosphère, à la diversité des écosystèmes et des espèces qui y interagissent, ceci indépendamment des autres valeurs que les humains leur donnent », c'est là encore une fois, le refus de l'anthropocentrisme « ressourciste » qui est invoqué.

Reconnaître la valeur intrinsèque d'une entité naturelle équivaut à en reconnaître la valeur d'existence et donc à en respecter son intégrité. Elle a le droit à l'existence tout simplement car elle existe ici et maintenant en tant que résultat de longs processus évolutifs. A cet égard, les postures philosophique et psychologique de Gifford Pinchot (1865–1946) et John Muir (1838–1914)¹⁰, sont tout à fait paradigmatiques de deux univers de valeurs irréductiblement antinomiques et antagonistes. Lors d'un voyage que les deux hommes faisaient en 1896 dans l'Ouest des Etats-Unis pour le compte de la *National Forest Commission*, et alors qu'ils étaient en train de traverser le Grand Canyon du Colorado, Pinchot nous rappelle avec un certain étonnement : « Je me souviens que nous avons d'abord pris par erreur les vagues des rapides chargées de boue dans le plateau du Colorado, pour des rochers, un mile en dessous de nous. Et quand nous sommes tombés sur une tarantule [Muir] ne me laissa pas la tuer. Il dit que la tarantule avait autant de droit d'être là que nous »¹¹.

En effet, la valorisation utilitariste de la biodiversité et la reconnaissance de sa valeur intrinsèque ne peuvent aisément coexister. Il s'agit de deux univers de valeurs qui entrent nécessairement en collision d'un point de vue éthique et politique lorsqu'il s'agit de prendre des décisions pour la gestion de la biodiversité. Que privilégier ? Le principe d'intangibilité véhiculé par la reconnaissance de la valeur intrinsèque d'une entité ou bien la valeur d'usage ?

La valorisation utilitariste, presque exclusive, de la biodiversité permet à la caste politico-économique de disposer des biens communs naturels, selon des présupposés éthiques qui confèrent la primauté morale à l'humanité. En réalité, cette primauté de principe attribuée à l'humanité toute entière masque la mainmise de la caste politico-économique sur les ressources environnementales planétaires sans tenir compte ni de la volonté populaire, ni de la durabilité ou de la cohérente intégration des politiques du territoire, ni des équilibres des systèmes écologiques.

La catégorie interprétative des *sinister interests* nous aide à mieux comprendre les dangers et les travers des régimes de démocratie imparfaite ou de pseudo-démocratie. Il est également utile de la retenir lorsqu'on analyse les relations entre les membres d'un autre type de communauté : la communauté biotique planétaire à laquelle nous appartenons. Notre capacité d'impacter la biosphère est telle que de manière prégnante on peut parler de *human sinister interests*, d'intérêts dévoyés des humains, capables d'altérer les processus évolutifs et les équilibres écologiques. Nos activités industrielles sont en train de détisser les liens entre les différents membres de la communauté biotique et d'altérer les équilibres fonctionnels entre les différents compartiments écologiques permettant la résilience des écosystèmes. Leur aptitude à absorber des perturbations de divers ordres, leur capacité à assimiler le changement et à perdurer dans leur intégrité fonctionnelle sont impactés négativement par les choix politico-économiques d'une minorité influente.

Les intérêts dévoyés d'une partie de l'humanité sont en train de connoter le sens de l'action de l'ensemble de notre espèce vis-à-vis des équilibres environnementaux et de la préservation de la biodiversité. Par la gestion de processus économiques qui participent de manière flagrante à l'appauvrissement du potentiel évolutif et à la perturbation déséquilibrante des systèmes écologiques de la planète, c'est la responsabilité morale et politique d'une minorité influente qui retentit sur l'ensemble de l'humanité. Cet état de fait s'enracine dans l'absence d'une prise de conscience des enjeux écologiques, éthiques et politiques par la plupart d'entre nous. En effet,

⁹ Dans la *Convention sur la Diversité Biologique*, on peut lire que les Etats sont conscients « de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique » (Préambule).

¹⁰ John Muir est le père du préservationnisme américain tenant de la sauvegarde de la nature sauvage et contrastant avec la conception utilitariste et ressourciste de Gifford Pinchot (voir à ce propos, Bergandi, Blandin 2012, *op. cit.*).

¹¹ Pinchot, G., 1947, *Breaking New Ground*, New York, Harcourt, Brace and Company, 103.

nous sommes en train d'enfreindre les lois naturelles que la biologie évolutive et l'écologie, entre autres, ont prouvé comme étant à la base des dynamiques écologiques permettant à la communauté biotique biosphérique d'exister et d'évoluer. Les humains, tout en faisant partie intégrante de cette communauté, et tout en ayant acquis des connaissances qui leur permettent d'agir en consonance avec les lois du système Terre, ont jusqu'à maintenant permis aux intérêts dévoyés d'une minorité d'orienter le destin de la biosphère. Il est temps désormais, pour la poursuite du « bien commun » - qui ne se limite pas seulement aux intérêts généraux de l'espèce humaine, mais s'étend à ce qui est profitable aux autres espèces et aux équilibres biosphériques - de devenir pleinement conscients que nous sommes en train de vivre dans une réalité, politique et écologique, dystopique.

Une telle prise de conscience généralisée représente un premier pas nécessaire pour l'accomplissement d'une révolution éthico-politique. Celle-ci, à son tour, bouleversant l'image que l'homme a de sa place dans le monde, et changeant les procédures démocratiques de gestion de la *res publica*, est la condition nécessaire pour la préservation de l'intégrité de la communauté biotique biosphérique.